

Aucune solution en vue pour le suivi des délinquants sexuels

■ Le Centre d'appui bruxellois va fermer. La réunion avec le cabinet de la Justice n'a rien donné.

Après deux heures de réunion, mercredi matin, avec le ministre de la Justice, Koen Geens (CD&V), l'avenir du Centre d'appui bruxellois (Cab), qui assurait chaque année la guidance de 300 condamnés pour infractions à caractère sexuel, était définitivement scellé. Le Cab va mettre la clé sous le paillason, faute de moyens. Imposer 20 % d'économies linéaires à ce centre déjà asphyxié par une enveloppe insuffisante équivalait à un arrêt de mort.

Cruelle ironie: le couperet est tombé 20 ans jour pour jour après la disparition de Julie et de Mélissa, point de départ d'une des plus grandes tragédies de l'histoire judiciaire belge. Le Centre d'appui bruxellois avait précisément vu le jour dans la foulée de l'affaire

Dutroux, suite aux carences apparues dans le suivi des délinquants sexuels en libération conditionnelle. Le législateur avait alors créé trois centres d'appui, à Bruxelles, à Tournai et à Anvers. Contrairement aux deux autres centres, le Centre d'appui bruxellois n'a aucune autre ressource.

Mercredi midi, Francis Martens, vice-président du conseil d'administration du Cab, indiquait que la fermeture de l'institution était prévue pour octobre prochain. Le ministre Koen Geens s'est toutefois engagé à essayer de débloquer des fonds en septembre, lors du prochain contrôle budgétaire. Mais au Cab, on ne se fait plus aucune illusion. *"Tout ce que le ministre peut encore faire, c'est insister auprès du SPF Finances pour qu'il paie les tranches dans des délais raisonnables, non plus avec 6 mois de retard. Mais cela ne suffira pas, car on travaille déjà au minimum vital"*, relevait M. Martens. Des C4 conservatoires seront envoyés dès juillet aux quatre employés.

An. H.